

Chapitre 18

QCM

1. B.

2. A.

3. A. VRAI

4. A.

5. A.

6. A.

7. C. D.

8. C.

9. B. C.

10. D.

11. A. C. L'écart de conversion actif permet de constater une moins-value latente sur une créance ou une dette. L'écart de conversion actif est débité. En contrepartie, la créance ou la dette est créditée.

12. B. La valeur de la créance a augmenté. Il y a donc une plus-value latente constatée dans un écart de conversion passif pour un montant égal à 500 €.

13. B. D. Il s'agit d'une dette commerciale. À la clôture de l'exercice N, le comptable a enregistré une perte latente (écart de conversion actif) d'un montant de 400 € ainsi qu'une dotation aux provisions pour perte de change de 400 €.

Le gain de change sur une opération commerciale est un produit d'exploitation enregistré au crédit du compte 756.

À la clôture de l'exercice N+1, il faut effectuer une reprise sur provision pour perte de change de 400 €. En effet, la dotation qui a été enregistrée en N doit être reprise étant donné que l'opération en devise est dénouée.

14. B. La perte de change sur une opération commerciale est une charge d'exploitation enregistrée au débit du compte 656.

15. B. C. La reprise sur provision pour litige est un produit d'exploitation. Les produits sont des flux d'enrichissement. Le compte de reprise sur provision est crédité (les produits augmentent au crédit du compte), le compte de provision pour risque est débité.

Exercices

EXERCICE 1. ALICANTE

ÉVALUER ET COMPTABILISER AU 31/12/N DEUX OPERATIONS DECRITES DANS LE DOCUMENT.

1. Vérification de comptabilité – Provision pour amende

À la clôture de l'exercice N-1, le comptable a enregistré une provision pour amendes et pénalités de 3 600 €. Le 10/02/N, l'entreprise a été condamnée à verser une amende de 4 000 €. Cette amende a été enregistrée en charge exceptionnelle (6712 « amendes et pénalités »).

À la clôture de l'exercice N, il faut reprendre la provision pour pénalité constatée en N-1 pour 3 600 €.

31/12/N

D	C		D	C
1514		Provisions pour amendes et pénalités	3 600	
	7875	Reprises sur provisions exceptionnelles <i>Annulation provision amende</i>		3 600

2. Perte latente sur dette en devises

Le 31/12/N, il faut constater une perte latente sur la dette commerciale dont la valeur en euros a augmenté. En application du principe de prudence, il faut enregistrer une dotation aux provisions pour pertes de change.

D	C		D	C
476		Écart de conversion – actif	300	
	404	Fournisseur d'immobilisation <i>Perte latente – Dette Muller</i>		300

D	C		D	C
6865		Dotation aux provisions financières	300	
	1515	Provisions pour perte de change <i>Provision pour perte de change – Dette Muller</i>		300

EXERCICE 2. BORLOW

1. INDIQUER CE QUI DIFFERENCIE UNE PROVISION D'UNE DEPRECIATION.

Dépréciation = perte de valeur d'un élément de l'actif. Celle-ci est réversible.

Provision = passif dont l'échéance et/ou le montant ne peut être fixé de façon précise.

2. ENREGISTRER LES ECRITURES NECESSAIRES EN N ET N+1.

Méthode

Il est conseillé d'expliquer la nature des opérations comptables à enregistrer.

À la clôture de l'exercice N, il y a une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont le

CORRIGÉ

montant et l'échéance ne sont pas fixés de façon précise. Une dotation aux provisions est enregistrée en application du principe de prudence. Elle permet de faire face à une charge qui ne s'est pas encore réalisée mais qui risque d'avoir une incidence négative sur le patrimoine.

31/12/N

D	C		D	C
6815		Dotation aux provisions d'exploitation	6 200	
	1511	Provisions pour litiges <i>Litige avec Lionel</i>		6 200

Au titre de l'exercice N+1, deux écritures doivent être enregistrées :

- Le paiement des indemnités. Elles ne sont pas soumises à la TVA.
- La reprise de la provision constatée au titre de l'exercice N.

15/05/N+1

D	C		D	C
6718		Autres charges exceptionnelles	5 000	
	512	Banques <i>Paieement indemnités au salarié</i>		5 000

31/12/N+1

D	C		D	C
1511		Provisions pour litiges	6 200	
	7815	Reprises sur provisions d'exploitation <i>Fin litige Lionel</i>		6 200

3. PRESENTER UN EXTRAIT DE BILAN AU 31/12/N.

Extrait de bilan au 31/12/N

ACTIF	PASSIF	
	Capitaux propres	
	Provisions pour risques et charges	6 200
	Dettes	

Extrait du compte de résultat : exercice N

CHARGES	Montant
Charge d'exploitation	
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	6 200

EXERCICE 3. ARGUS

1. ENREGISTREZ L'ECRITURE COMPTABLE LE 01/12/N. EN MATIERE DE TVA, COMMENT QUALIFIEZ-VOUS CETTE OPERATION D'ACQUISITION ?

Il s'agit d'une acquisition intracommunautaire. La TVA est auto-liquidée. La TVA est due par l'acquéreur.

Les créances et dettes en devises sont converties en euro au moment de leur entrée dans le patrimoine.

CORRIGÉ

Dettes en euro le 01/12/N : $100\,000/7,6904 = 13\,003\text{ €}$

2154		Matériel industriel	13 003	
44562		TVA déductible/IMMO	2 601	
	404NOVAK	Fournisseur Novak		13 003
	44551	TVA due intracommunautaire <i>Acquisition – Fournisseur Novak</i>		2 601

2. ENREGISTREZ LES ECRITURES NECESSAIRES AU 31/12/N.

Les créances et dettes en devises sont évaluées à l'inventaire au cours en vigueur au 31/12/N.

Dettes au 31/12/N : $100\,000/7,6202 = 13\,123\text{ €}$

La valeur de la dette a augmenté. Il s'agit d'une perte latente d'un montant de : $13\,123 - 13\,003$ soit 120 €. Cela signifie que si l'entreprise devait régler sa dette au 31/12/N, elle ferait une perte de change de 120 €.

Il faut constater un écart de conversion actif ainsi qu'une provision pour perte de change en application du principe de prudence.

- Écart de conversion actif de 120 €.
- Dotation aux provisions pour perte de change de 120 €.

31/12/N

D	C		D	C
476		Écart de conversion - Actif	120	
	404NOVAK	Fournisseur Novak <i>Perte latente dette Novak</i>		120

31/12/N

D	C		D	C
6865		Dotation aux provisions financières	120	
	1515	Provisions pour perte de change <i>Fournisseur Novak</i>		120

3. ENREGISTREZ LES ECRITURES NECESSAIRES EN N+1.

Attention Il faut systématiquement contrepasser l'écriture de l'écart de conversion (actif ou passif) constaté à la clôture de l'exercice précédent de telle sorte que la créance ou la dette retrouve sa valeur d'origine.

01/01/N+1

D	C		D	C
404NOVAK		Fournisseur Novak	120	
	476	Écart de conversion – Actif <i>Perte latente – Dette Novak</i>		120

01/03/N+1

Il faut comparer la valeur de la dette au 01/03/N+1 avec sa valeur d'origine.

- dette au 01/03/N+1 : $100\,000/7,5806 = 13\,192\text{ €}$
- Dette au 01/12/N+1 : 13 003 €

Perte de change : $13\,192 - 13\,003 = 189\text{ €}$

CORRIGÉ

D	C		D	C
404NOVAK		Fournisseur Novak	13 003	
656		Perte de change sur opérations commerciales	189	
	512	Banques <i>Perte de change – Paiement dette Novak</i>		13 192

31/12/N+1

D	C		D	C
1515		Provisions pour pertes de change	120	
	7865	Reprises sur provisions financières <i>Provision Novak</i>		120